

## PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

### I - CADRE REGLEMENTAIRE

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

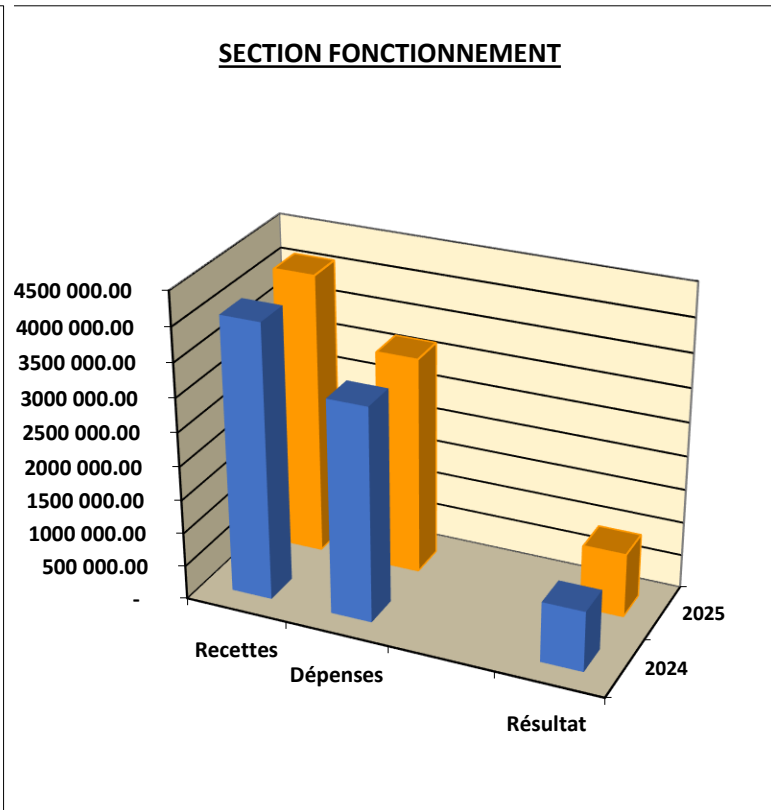
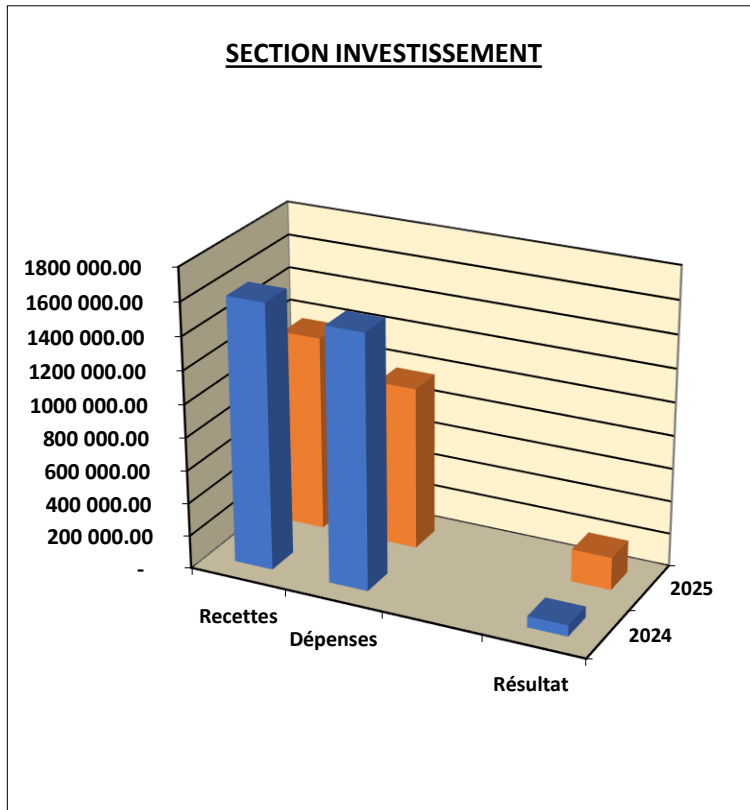
Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Composition du CFU	Ce que vous y trouverez
<i>I) Informations générales et synthétiques</i>	Une vue panoramique sur les principales données : ratios, résultats globaux et bilans synthétiques
<i>II) Exécution budgétaire</i>	Le compte rendu de l'exécution budgétaire : la vue d'ensemble, qui vous présente les grands équilibres, est fournie par l'ordonnateur et les vues détaillées par le comptable.
<i>III) États financiers</i>	La vision patrimoniale : le bilan et le compte de résultat et l'annexe si votre collectivité expérimente aussi la certification des comptes
<i>IV) États annexés</i>	Des précisions que vous trouviez précédemment dans les annexes du compte administratif. Seuls les états conservant une pertinence sont retenus dans le CFU. Vous disposez ainsi de focus sur des questions budgétaires (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature / fonction, détail des subventions, annexe environnementale ou gestion pluriannuelle...) ou comptables (état de la dette, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice liés à des opérations particulières).

La note reprend pour l'essentiel les éléments déjà présentés lors du débat d'orientations budgétaires, en les actualisant avec les données définitives de l'exercice 2025, et en y apportant quelques précisions.

Le résultat du budget principal :

	2024	2025
<b>Section de Fonctionnement</b>	895 007,44 €	939 613,33 €
<b>Section d'Investissement</b>	68 184,02 €	197 630,88 €
<b>Excédent</b>	<b>963 191,46 €</b>	<b>1 137 244,21 €</b>



## II - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

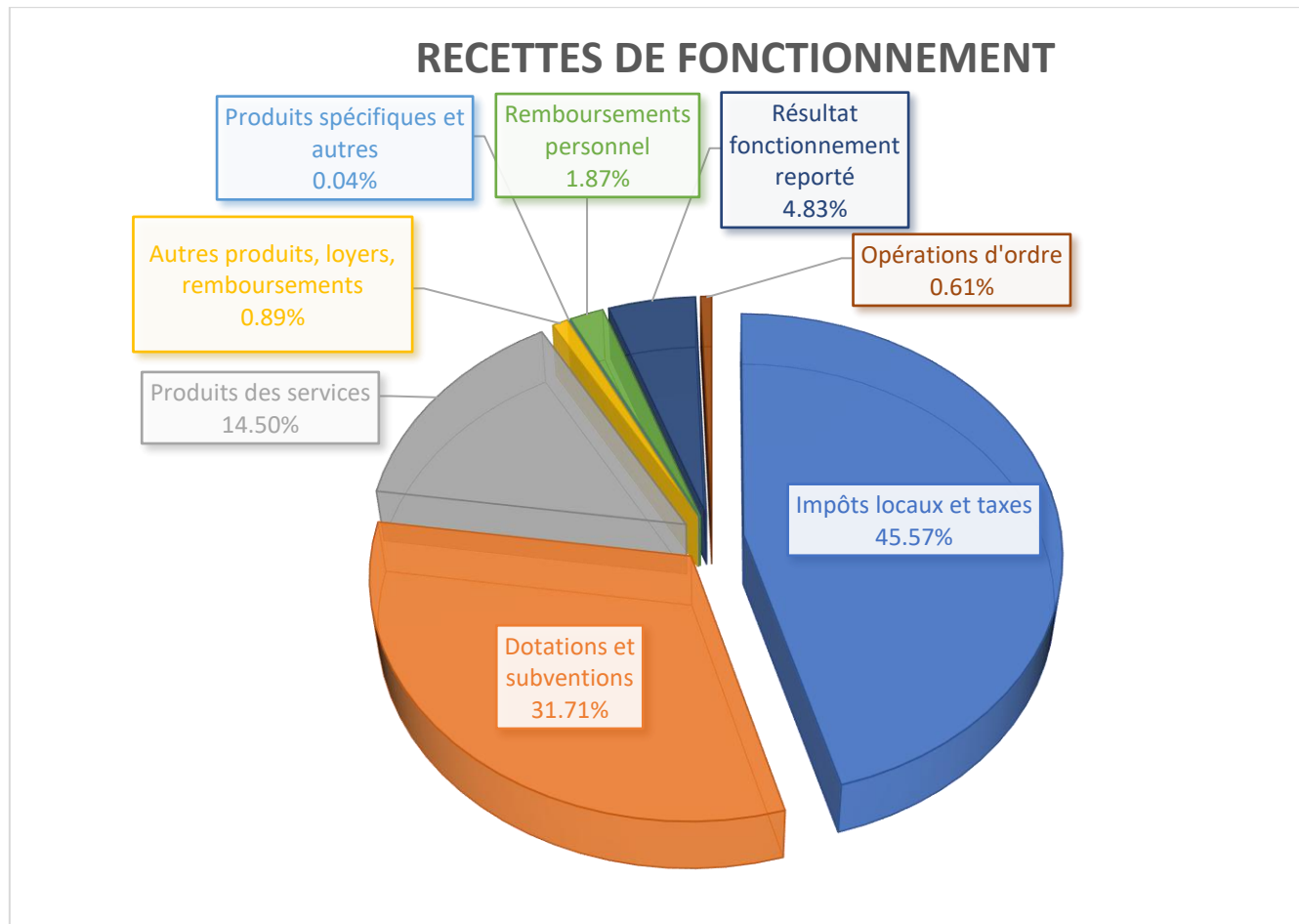
Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien : la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Sens	Chapitre	CFU 2024	CFU 2025	%2025/ 2024	Ecart 2025- 2024
<b>D</b>	011 - Charges à caractère général	-863 698.19	-865 971.86	0.26%	2 274
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	-1 854 406.46	-1 892 768.94	2.07%	38 362
	014 - Atténuations de produits	-2 317.14	-5 444.00	134.94%	3 127
	65 - Autres charges de gestion courante	-303 618.23	-298 272.72	-1.76%	-5 346
	66 - Charges financières	-50 566.73	-43 287.89	-14.39%	-7 279
	68 - Dotations aux provisions et dépréciations	-280.00	-250.00	-10.71%	-30
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-100 998.38	-97 793.63	-3.17%	-3 205
<b>Total</b>					
<b>D</b>		<b>-3 175 885.13</b>	<b>-3 203 789.04</b>	<b>0.88%</b>	<b>-27 904</b>
<b>R</b>	013 - Atténuations de charges	63 360.63	77 393.68	22.15%	14 033
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	606 159.54	600 700.75	-0.90%	-5 459
	73 - Impôts et taxes	255 448.74	253 210.85	-0.88%	-2 238
	731 - Fiscalité locale	1 592 182.50	1 634 739.50	2.67%	42 557
	74 - Dotations et participations	1 292 402.30	1 313 821.43	1.66%	21 419
	75 - Autres produits de gestion courante	33 081.98	36 744.99	11.07%	3 663
	76 - Produits financiers	4.64	4.56	-1.72%	0
	77 - Produits spécifiques	1 943.68	1 468.36	-24.45%	-475
	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	492.66	16.71	-96.61%	-476
	002 - Résultat de fonctionnement reporté	200 000.00	200 000.00	0.00%	0
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 815.90	25 301.54	-1.99%	-514
<b>Total</b>					
<b>R</b>		<b>4 070 892.57</b>	<b>4 143 402.37</b>	<b>1.78%</b>	<b>72 510</b>
<b>Total général</b>		<b>895 007.44</b>	<b>939 613.33</b>	<b>4.98%</b>	<b>44 606</b>

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, multi-accueil, accueil de loisirs, périscolaire, locations de salles ou bâtiments...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat ou d'autres collectivités comme communauté de commune Sèvre et Loire, et enfin à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent **4 143 402,37 euros**.



**Produits des services et du domaine 2025 : 600 700,75€**

Ils correspondent aux participations facturées à la population et aux organismes divers pour les services rendus par la commune et comprennent notamment :

	Montant réalisé	% CA 2025 /CA 2024
7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	369 497.55	0.56%
70632 - Redevances et droits des services à caractère de loisirs (ALSH et Tween)	124 851.67	-10.73%
7066 - Redevances et droits des services à caractère social (Multi accueil)	83 572.56	4.79%
70311 - Concession dans les cimetières	11 571.00	34.64%
70876 - Remboursement de frais par le GFP de rattachement ou par communes	6 281.37	85.53%
70323 - Redevance d'occupation du domaine public	4 384.17	4.80%
70846 - Mise à dispo personnel facturé au GFP de rattachement	542.43	-81.52%

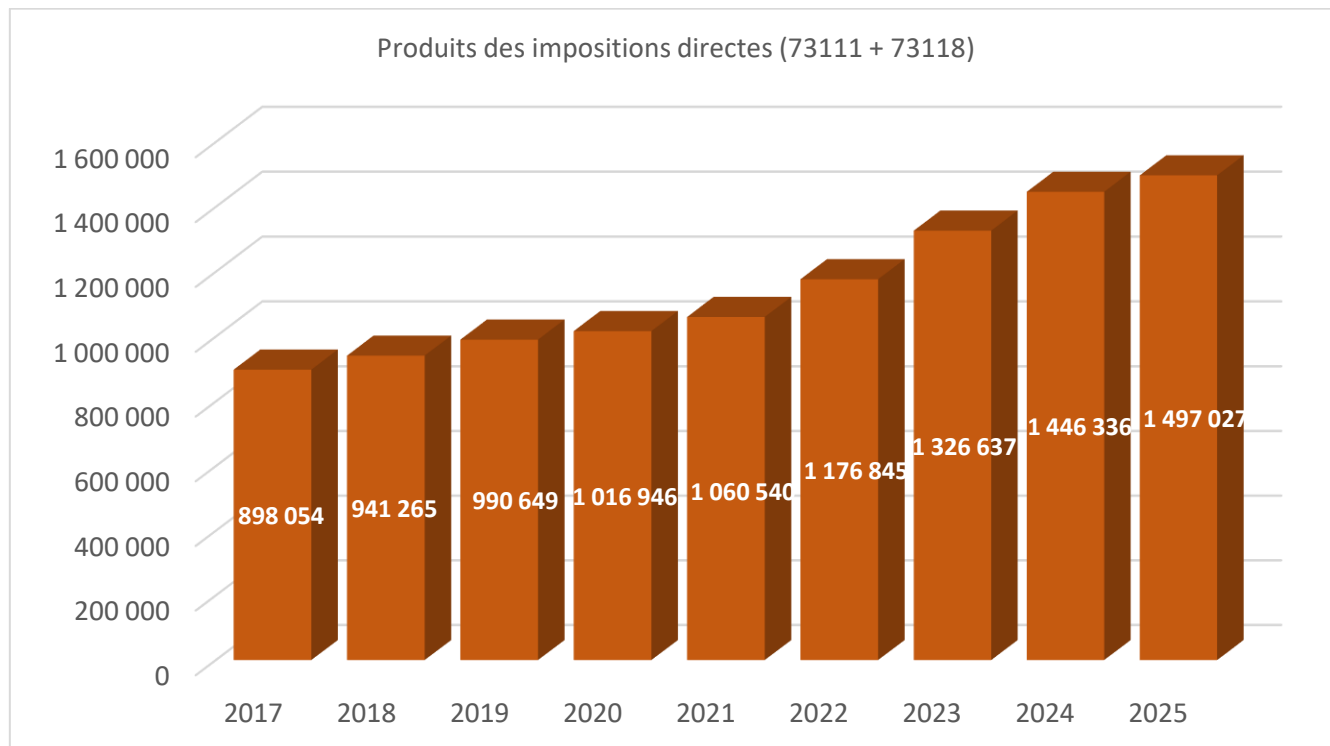
Ils diminuent globalement de 0,9% par rapport à 2024.

Ils englobent les contributions directes et les autres impôts locaux.

**Les contributions directes**

Le produit des 3 taxes locales s’est élevé à **1 497 027€**, soit une hausse de 3,50 % comparé à 2024.

Les produits des impositions directes évoluent donc de la manière suivante :



**Les autres impôts locaux**

Les autres impôts locaux s’élèvent globalement à **390 923,35 €**, ils diminuent de 2,58% par rapport aux réalisations 2024, ainsi par exemple :

	<b>Montant réalisé</b>	<b>% CA 2025 /CA 2024</b>
73211 - Attribution de compensation (CCSL)	193 124.85	-0,26%
73123 - Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publicité foncière	78 589.00	-14.26%
732221 - Fonds de péréquation des ressources com. et intercom	57 704.00	-2.93%
73132 - Taxe sur les pylônes électriques	54 995.00	5.24%
73128 – Autres droits d’enregistrement	2 500.00	
73221 - FNGIR	2 382,00	0%
73154 - Droits de place	1 628.50	-15.38%

### La Dotation Globale de Fonctionnement

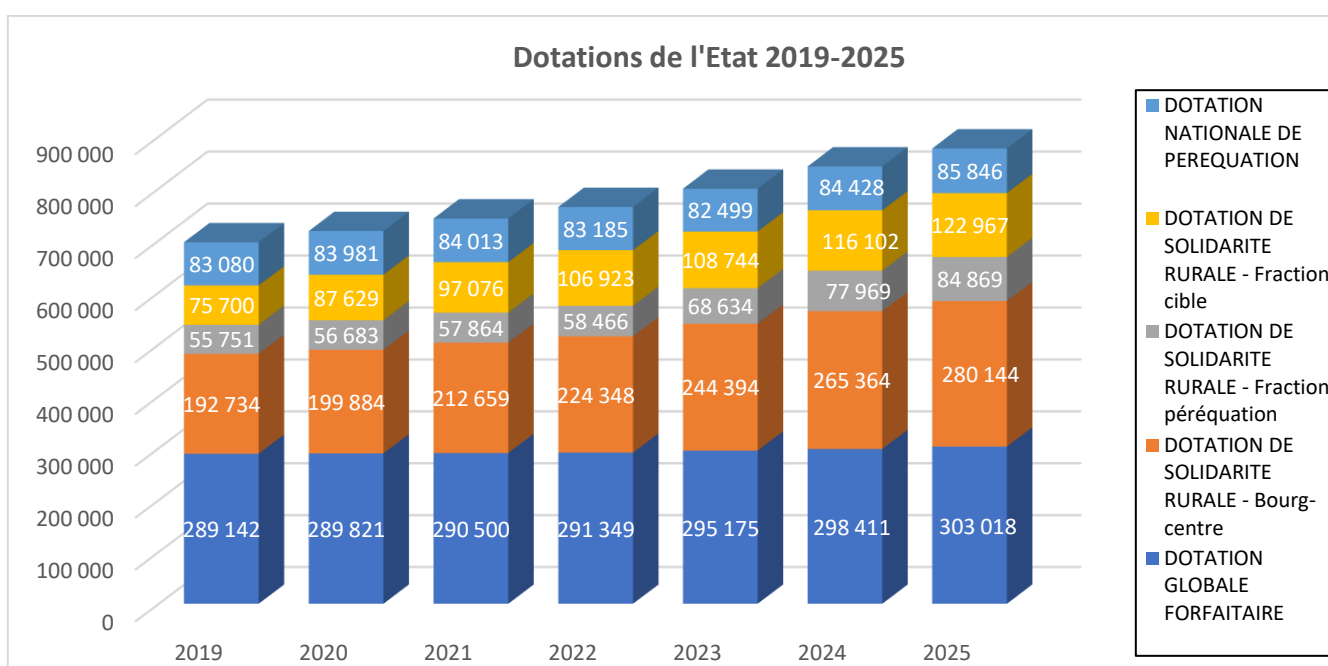
La dotation globale de fonctionnement de **790 998 €** est **en augmentation de 4,37%** par rapport aux réalisations 2024.

Elle se décompose comme suit :

- Dotation forfaitaire 303 018 €
- Dotation de solidarité rurale (Fraction péréquation, cible et bourg-centre) 487 980 €

La dotation nationale de péréquation représente **85 846 €** en 2025 soit une augmentation de 1,68 %.

Les Dotations de l'Etat ont évolué de la manière suivante :



### Les autres participations ou subventions

Elles s'élèvent à **436 977,43 €** et se décomposent notamment en :

	Montant réalisé	% CA 2025 /CA 2024
747888 – Autres participations (CAF)	373 863.04	-1.37%
74718 - Participations Etat – (TAP, tarification sociale restaurant scolaire, service minimum grève école)	36 351.75	24.96%
74836 - Attribution du fonds départ. de péréquation de la TP	8 152.74	-52.83%
74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	9 187.00	-43.87%
744 – FCTVA (remboursement TVA certains comptes fonctionnement)	9 089.90	27.35%
742 - Dotations aux élus locaux	333.00	0%

**Atténuation de charges, remboursements 2025 : 77 393.68 €**

Il s'agit des remboursements provenant de l'assurance du personnel ou de la CPAM (Indemnités journalières sécurité sociale) suite aux arrêts maladie ou congés maternité des agents.

Les remboursements viennent en déduction des charges de personnel car les agents en arrêt ont dû être remplacés.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Dépenses brutes de personnel (012)</b>	1 486 729.60	1 588 217.32	1 761 434.82	1 782 590.99	1 854 406.46	1 892 768.94
<b>Atténuation de charges de personnel nets (-013)</b>	- 70 020.79	- 46 991.32	- 83 399.13	- 38 764.57	- 63 360.63	- 77 393.68
<b>Frais de personnel net (Chap 012 - Chap 013)</b>	<b>1 416 708.81</b>	<b>1 541 226.00</b>	<b>1 678 035.69</b>	<b>1 743 826.42</b>	<b>1 791 045.83</b>	<b>1 815 375.26</b>
	3.28%	8.79%	8.88%	3.92%	2.71%	1.36%

**Autres produits de gestion courante 2025 : 36 744.99€**

Ils correspondent aux revenus des bâtiments ou terrains loués (Ancien garage, salles municipales, antennes relais (Free et Bouygues) ....

	Montant réalisé	% CA 2025 /CA 2024
752 - Revenus des immeubles	25 359.02	-4.13%
75888 - Autres produits divers de gestion courante	11 361.33	86.21%
7584 - Recouvrement sur créances admises en non-valeur	24.64	

Les autres produits divers de gestion courante concernant essentiellement des amendes administratives liées à des dépôts de déchets sauvages

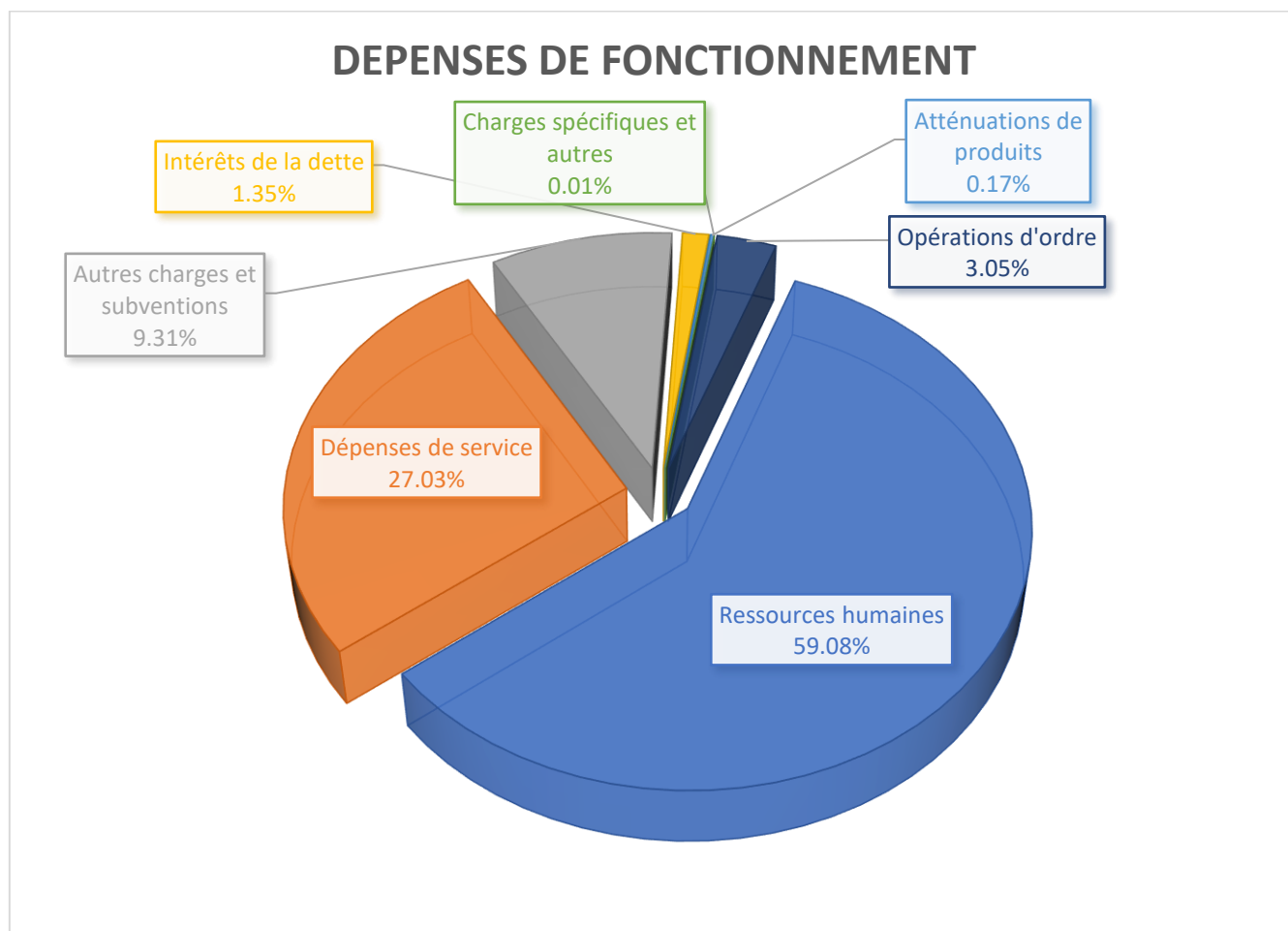
**Autres recettes : 226 791.17 €**

Les autres recettes concernent notamment les travaux en régie pour **17 031.63 €**, les amortissements des subventions d'équipement pour **5 355.26 €** ou encore la cession d'une remorque et d'une parcelle pour **862 €**. La reprise du résultat de fonctionnement 2024 est constatée pour **200 000 €**.

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses engagées pour la réalisation des services proposés à la population (fluides – fournitures - entretiens - maintenances nécessaires au maintien du patrimoine, repas de la restauration scolaire, fournitures et prestations pour les écoles maternelles et élémentaires publiques et privées, et les services extrascolaires, fêtes et cérémonies ...), frais de personnel, subventions accordées, intérêts de la dette.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent **3 203 789,04 euros**.



**Charges de structure 2025 : 3 057 013,52 €**

Les charges de structures ont augmenté de 1,17% entre 2024 et 2025. Elles se répartissent entre frais de personnel et autres charges de structures :

**Les frais de personnel : 1 892 768.94 €**

Les frais de personnel ont augmenté de 2,07% par rapport aux réalisations 2024.

### Raisons principales :

- Hausse de la cotisation patronale CNRACL de 3 points au 01/01/2025 (34,65% au lieu de 31,65%)
- Participation employeur obligatoire (de 50% de la cotisation) pour la prévoyance des agents à compter du 01/01/2025

### Les autres charges de structure : 1 164 244,58 €

Les autres charges de structures sont restées stables (-0,26% entre 2024 et 2025), et concernent :

➤ **865 971.86 €**, au chapitre 011 Charges générales de fonctionnement, se répartissant en :

	Montant réalisé	% CA 2025 /CA 2024
Achats et variations de stocks (énergie, alimentation, petits équipements, fournitures...)	252 913,02	-6,77%
Services extérieurs (locations diverses, entretien mobiliers & immobiliers, assurances, maintenance...)	455 737,42	0,11%
Autres services extérieurs (honoraires, publications, frais de téléphone...)	140 531,30	17,61%
Impôts et taxes (taxes foncières, redevance déchets...)	16 790,12	-5,21%

➤ **298 272.72€** au chapitre 65 Autres charges générales et subventions accordées, concernant notamment :

	Montant réalisé	% CA 2025 /CA 2024
Les indemnités et frais des Elus	83 669,42	-6,54%
Les dépenses sous convention avec l'O.G.E.C.	176 388,96	1,46%
Les subventions aux associations et organismes publics	33 854,09	-7,25%
Les autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	2 528,33	-17,47%

### Les charges financières 2025 : 43 287.89€

Les charges financières correspondent exclusivement aux intérêts de la dette et sont **en diminution de 14,39%** par rapport à 2024, compte tenu notamment du désendettement de la commune.

### Autres dépenses 2025 : 103 487,63 €

Elles concernent :

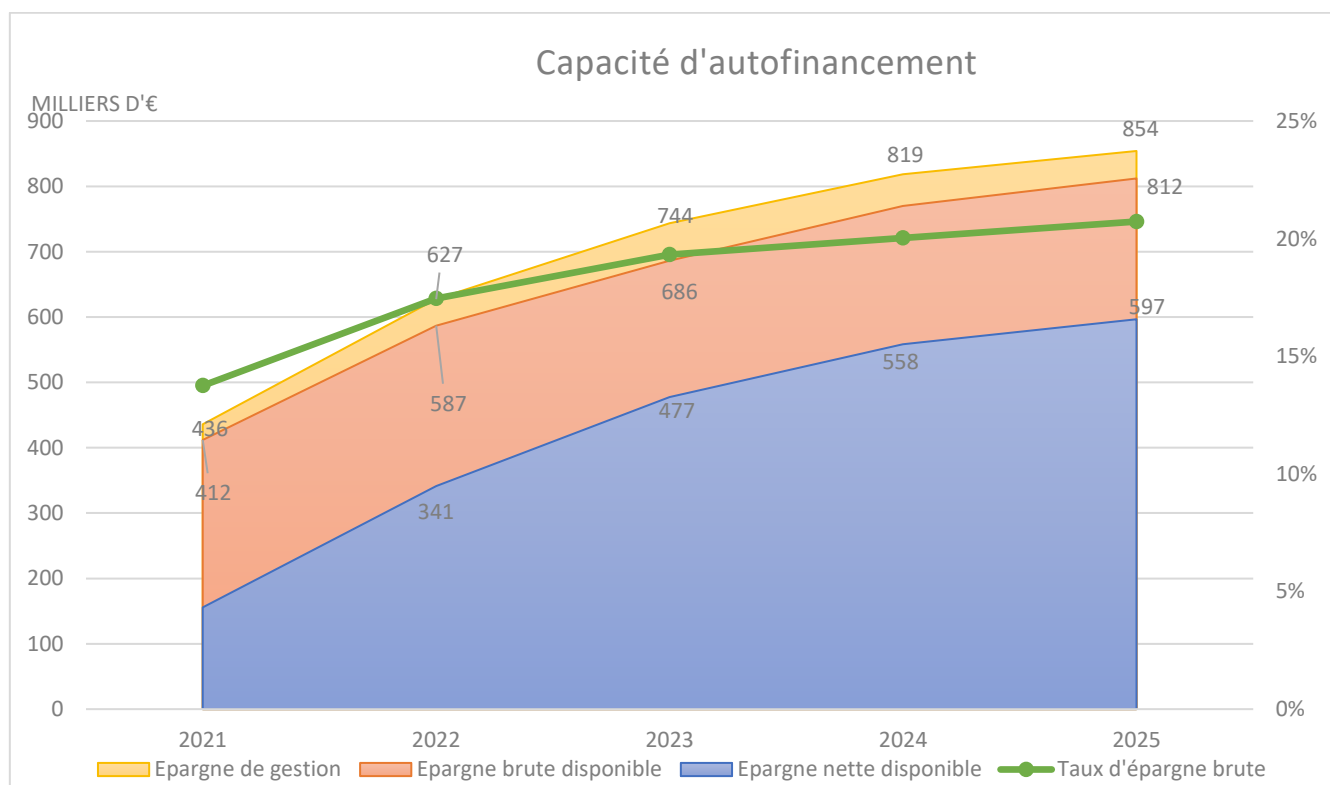
- Les atténuations des produits (dégrèvements de TH pour les logements vacants, de TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs...) pour 5 444 €.
- Les dotations aux provisions pour 250 €.
- Les opérations d'ordre entre sections : les amortissements des immobilisations 2025 à hauteur de 94 016.98 € et les opérations de cessions pour 3 776.65 €.

## LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Ainsi, la section de fonctionnement dégage un résultat de l'exercice de **639 613,33 €**, soit, avec l'excédent reporté de 200 000 € de 2024, un résultat cumulé excédentaire de **939 613,33 €**.

### III - AUTOFINANCEMENT

	2023	2024	2025
Résultat de l'année en F (sans 002)	637 535.56	695 007.04	739 613.33
Recettes de gestion (chap. 70, 73, 74, 75, 013)	3 553 333.99	3 842 635.69	3 916 611.20
Dépenses de gestion (chap. 011, 012, 014, 65)	- 2 809 530.13	- 3 024 040.42	-3 062 457.52
<b>Epargne de Gestion (sans écriture d'ordre sans chap 66)</b>	<b>743 803.86</b>	<b>818 595.27</b>	<b>854 153.68</b>
66 - Charges financières	- 57 192.12	- 50 566.73	-43 287.89
Autres dépenses réelles (Chap 76, 77, 78, 67, 68)	- 211.65	2 160.98	1 239.63
<b>Capacité d'autofinancement brute</b>	<b>686 400.09</b>	<b>770 189.52</b>	<b>812 105.42</b>
16 - Emprunts	- 209 056.72	- 211 939.31	-215 472.51
<b>Capacité d'autofinancement nette</b>	<b>477 343.37</b>	<b>558 250.21</b>	<b>596 632.91</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	200 000.00	200 000.00	200 000.00
<b>Capacité d'autofinancement nette cumulée</b>	<b>677 343.37</b>	<b>758 250.21</b>	<b>796 632.91</b>
Encours de la dette au 31/12	2 273 569.91	2 061 630.60	1 846 158.09
Capacité de Désendettement en années (encours/CAF)	3.31	2.68	2.27



## IV - SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou les travaux nouveaux (ex. : construction d'une salle des sports).

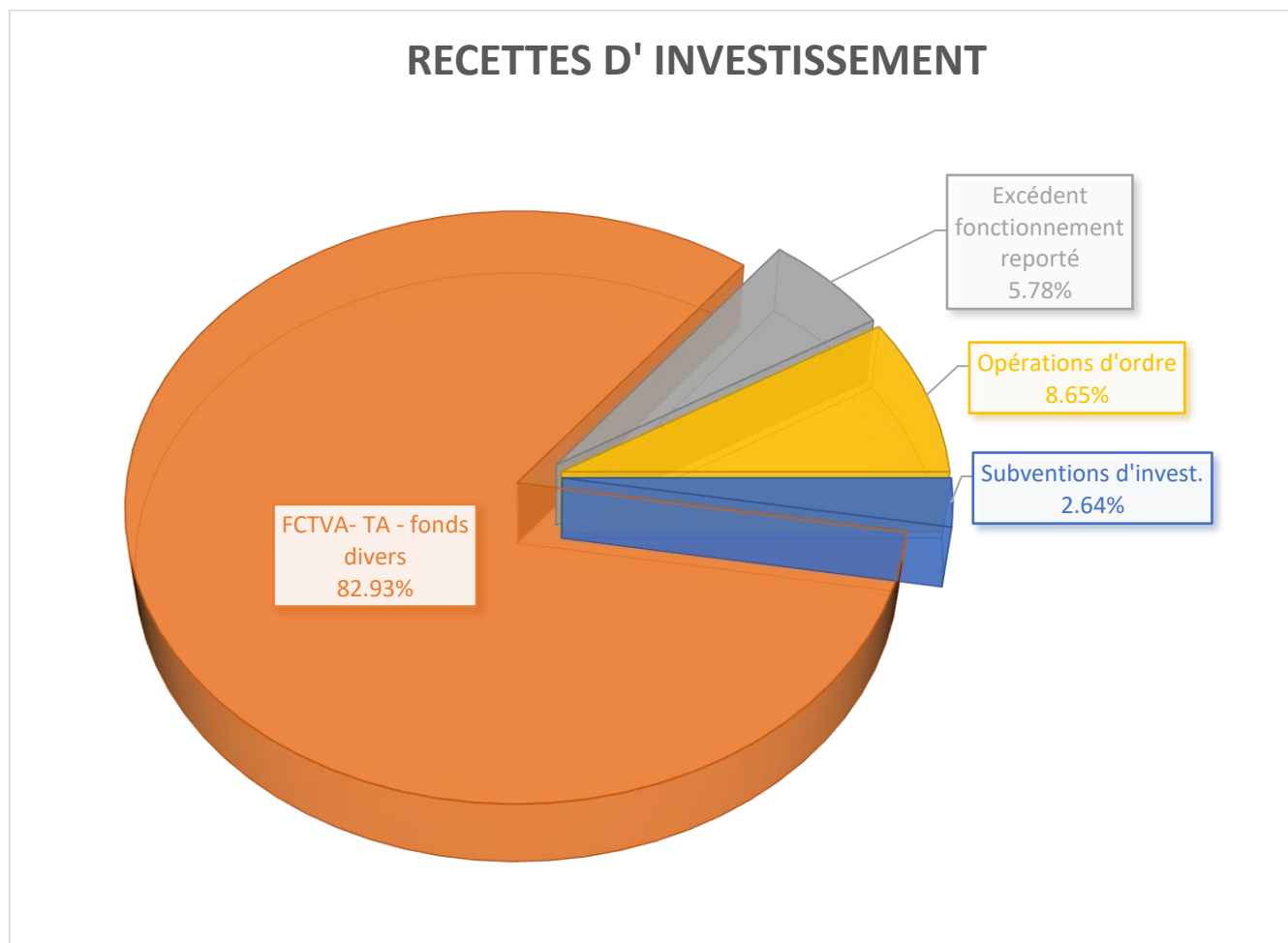
Parmi les recettes d'investissement, on trouve généralement les recettes destinées au financement des dépenses d'investissement, comme par exemple les subventions d'investissement, les emprunts, le produit de la vente du patrimoine...

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Sens	Chapitre	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	%2025/ 2024
<b>R</b>	10 - Dotations, fonds divers et réserves	619 613.18	719 213.64	978 068.40	35.99%
	13 - Subventions d'investissement	281 081.12	21 457.00	31 111.92	45.00%
	23 - Immobilisations en cours			7.82	
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	412 931.81	656 272.82	68 184.02	-89.61%
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 903.81	100 998.38	97 793.63	-3.17%
	041 - Opérations patrimoniales	2 919.00	105 322.00	4 213.40	-96.00%
<b>Total R</b>		<b>1 388 448.92</b>	<b>1 603 263.84</b>	<b>1 179 379.19</b>	<b>-26.44%</b>
<b>D</b>	16 - Emprunts et dettes assimilées	-209 056.72	-211 939.31	-215 472.51	1.67%
	20 - Immobilisations incorporelles	-77 129.51	-73 920.90	-50 040.17	-32.31%
	204 - Subventions d'équipement versées	-38 824.15	-27 025.44	-30 023.82	11.09%
	21 - Immobilisations corporelles	-118 162.62	-178 627.58	-292 118.70	63.54%
	23 - Immobilisations en cours	-263 044.82	-912 428.69	-364 578.17	-60.04%
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-23 039.28	-25 815.90	-25 301.54	-1.99%
	041 - Opérations patrimoniales	-2 919.00	-105 322.00	-4 213.40	-96.00%
<b>Total D</b>		<b>-732 176.10</b>	<b>-1 535 079.82</b>	<b>-981 748.31</b>	<b>-36.05%</b>
		<b>656 272.82</b>	<b>68 184.02</b>	<b>197 630.88</b>	<b>189.85%</b>

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à **1 179 379,19 €** et se répartissent ainsi :



**Le Fonds de Compensation de la T.V.A (FCTVA), la taxe d'aménagement et les réserves : 978 068,40 €**

La commune perçoit, sur la base des dépenses d'investissement réalisées l'année précédente, la récupération du FCTVA à hauteur de 16,404 %.

Le montant encaissé en 2025 sur les dépenses d'investissement 2024 a été de **198 704.81 €**.

La taxe d'aménagement perçue sur les constructions et extensions d'habitation (hors lotissement avec PUP) s'élève à **84 356.15 €** en 2024 (171.62 % par rapport à 2024).

L'affectation du résultat 2024, d'un montant de **695 007.44 €**, a été constatée en excédent capitalisé (200 000 € de l'excédent de fonctionnement 2024 ont été conservés en section de fonctionnement).

**Subventions d'équipement 2025 : 31 111.92 €**

Pour l'exercice 2025, les subventions perçues correspondent à :

- |  |             |
|--|-------------|
| • ADEME - fonds chaleur - test réponse thermique - géothermie    | 12 052.92€  |
| • Département - élaboration plan guide aménagement cœur de bourg | 14 059.00 € |

- étude complémentaire 2023
- CCSL – itinéraire cyclable RD 7 – avance

5 000.00 €

**Recettes d'ordre 2025 : 102 007,03 €**

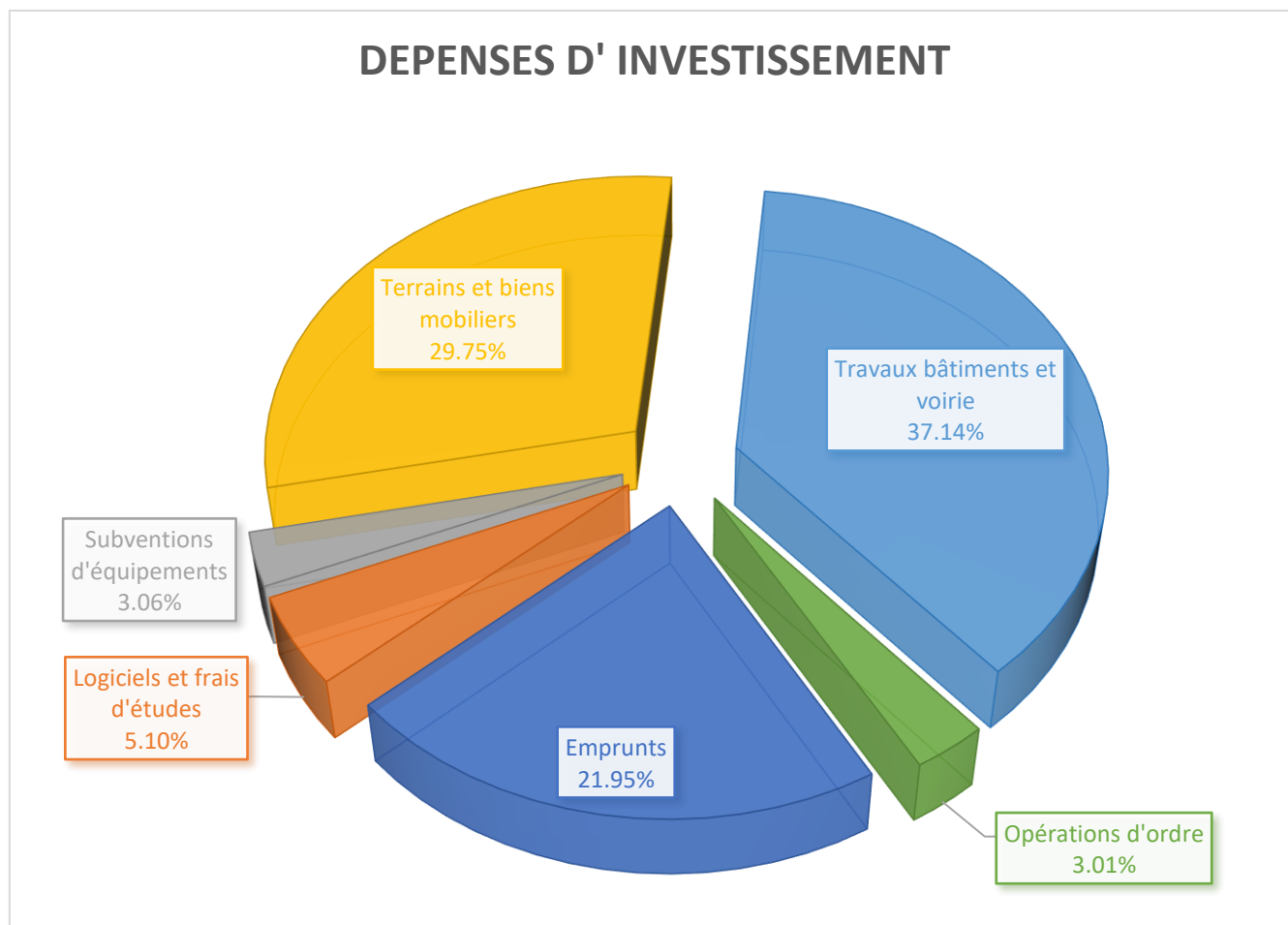
Les recettes d'ordre de transfert entre sections de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à **97 793,63 €**. Elles concernent les amortissements 2025 et les opérations de cessions.

Les recettes d'ordre concernant les opérations patrimoniales (intégration des frais d'études, amortissements aux subventions d'équipement et avances sur marchés) représentent **4 213,40 €**.

## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à **981 748,31 €** et comprennent :

- les restes à réaliser 2025 (opérations non terminées et opérations pluriannuelles),
- et de nouveaux projets d'investissements.



## Dépenses réelles d'investissements (hors remboursement de la dette)

Les dépenses réelles d'investissement (hors remboursement de la dette), soit **736 760,86 €**, concernent notamment :

### Des immobilisations incorporelles : 50 040,17 €

Elles concernent

- |  |             |
|--|-------------|
| ○ Le solde du schéma directeur des eaux pluviales                | 23 691,99 € |
| ○ Les frais d'études   | 8 105,48 €  |
| ○ L'acquisition de licences ou droits d'utilisation de logiciels | 11 503,50 € |
| ○ Les autres immobilisations                                     | 6 739,20 €  |

### Des subventions d'équipements versées : 30 023,82 €

Elles concernent les travaux de rénovation de l'éclairage public ainsi que le remboursement à la CCSL concernant le reversement TA des zones économiques.

### De immobilisations corporelles : 292 118,70 €

Elles concernent essentiellement :

- |   |   |
|---|---|
| ○ Les acquisitions de terrains et bornages                    | 41 572,36 €   |
| ○ L'aménagement de terrains                                   | 74 521,22 €   |
| ○ L'aménagement de bâtiments publics                          | 84 131,56 €   |
| ○ Des acquisitions diverses de matériels et mobiliers, dont : | 127 311,51 €  |
| • 48 235,62 €   | d'installations de voirie (panneaux de signalisation, plaques de rue...)  |
| • 14 140,51 €   | de matériels de bureau et de matériels informatiques,   |
| • 10 825,97 €   | d'équipements et matériels techniques et de sécurité  |
| • 28 643,42 €   | d'équipements et de mobiliers à l'école, le périscolaire, la mairie, la SPL, le complexe sportif, le restaurant scolaire... |

### Des travaux dans les bâtiments : 364 578,17 €

Ils concernent essentiellement des travaux pour :

- Solde de l'extension du centre technique municipal et locaux associatif
- Les études pour l'extension et la réhabilitation de l'accueil périscolaire et début des travaux
- Les études pour la réhabilitation de l'école Astrolabe
- Les travaux de réhabilitation du bâtiment existant CTM

### Des avances sur marchés : 3 862,56 €

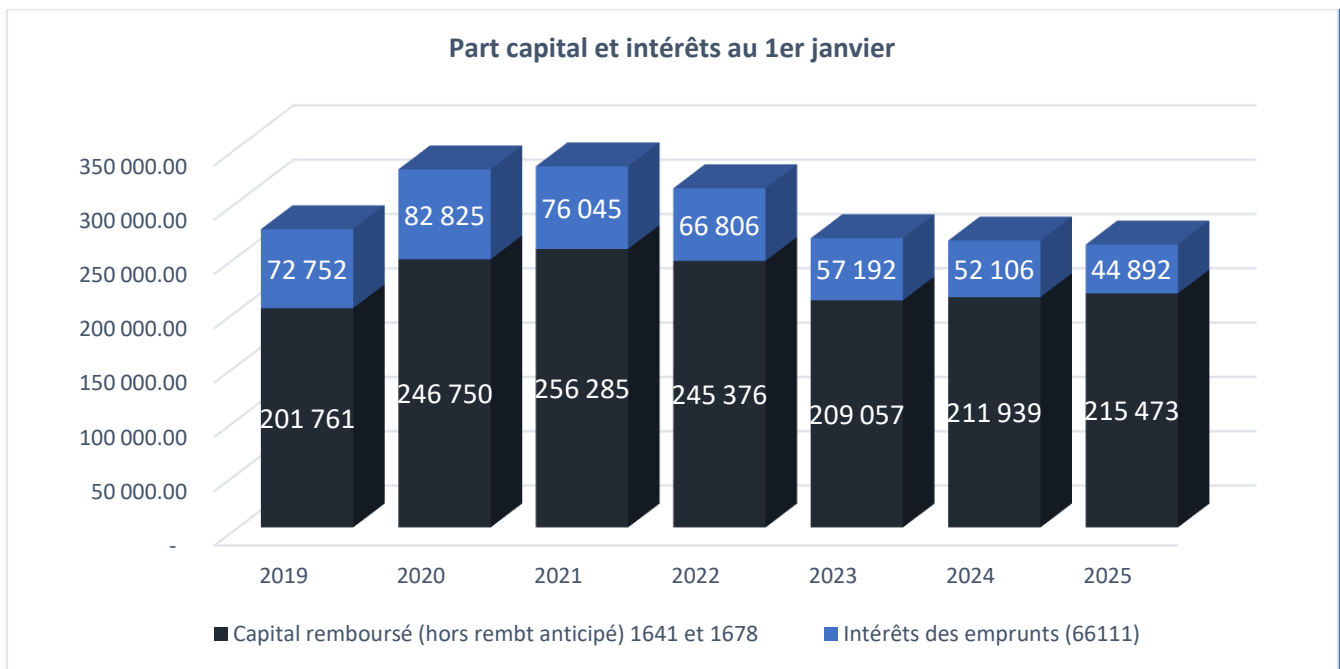
Elles concernent des avances sur les travaux d'aménagement de la RD7 pour un montant de 3 862.56 €.

## Le remboursement de la dette en capital 2025 : 215 472.51€

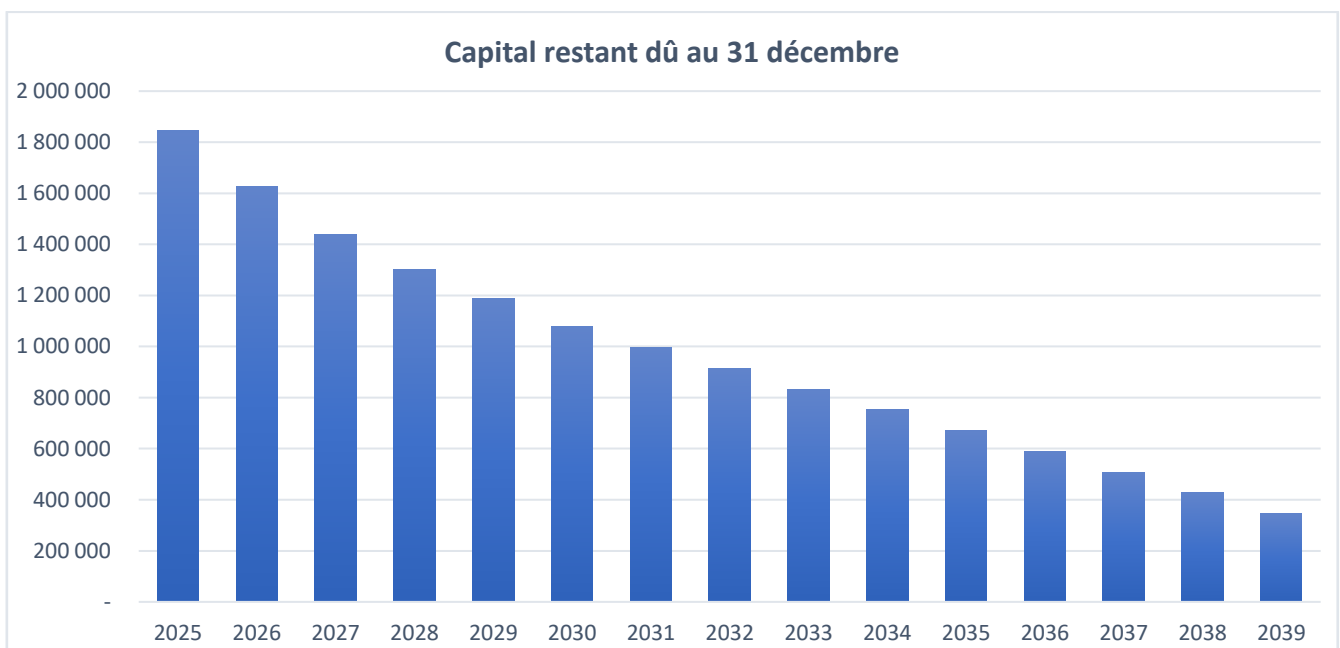
Le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 215 472.51€.

Aucun emprunt n'a été souscrit depuis 2019.

Les emprunts restant à rembourser sont essentiellement des emprunts à taux fixes, seul un emprunt est à taux variable. 7 emprunts sont en cours de remboursement, dont 6 seront remboursés en totalité entre 2026 et 2031.



L'extinction de la dette sur les années futures, sans souscription d'un nouvel emprunt, serait la suivante :



**Dépenses d'ordre 2025 : 29 514,94 €**

Ces dépenses correspondent à :

- des travaux réalisés en régie pour 17 031.63 € (dont aménagement du patio, drapeaux Ste Anne)
- l'amortissement des subventions d'équipements pour 5 355.26€.
- Les opérations de cessions pour 2 914.65€
- Des avances sur travaux (marché accueil périscolaire) pour 4 213.40€
- L'intégration des études (lorsque les travaux sont réalisés)

## *Le solde d'exécution positif reporté*

Pour 2025, l'excédent d'investissement 2024 reporté est de **197 630,88 €**.

## LE RESULTAT D'INVESTISSEMENT

Le résultat comptable de l'exercice 2025 est un excédent de **197 630,88 €**.

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses de 245 200,63 € et en recettes de 635 629,00 €, le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à **588 059,25 €**.